

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-908

modifiant le *Règlement de construction numéro 91-353*

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Donat juge souhaitable et dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'apporter une modification à sa réglementation d'urbanisme ;

Attendu que le présent projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné le 13 avril 2015 ;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 13 avril 2015;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 11 mai 2015;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le *Règlement de construction numéro 91-353* est modifié à son chapitre 3, lequel se lit dorénavant comme suit :

Chapitre 3 : dispositions relatives à la construction d'une installation septique et dispositions relatives à la construction d'un ouvrage visant le prélèvement des eaux et leur protection

3.1 Dispositions relatives à la construction d'une installation septique

Les travaux d'installation septique doivent se conformer au règlement provincial en vigueur, et ses amendements, concernant le traitement et l'évacuation des eaux usées pour résidences isolées et l'installation septique pour établissements publics et commerciaux selon le cas, soit le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

3.2 Dispositions relatives à la construction d'un ouvrage visant le prélèvement des eaux et leur protection

Les travaux visant le prélèvement des eaux doivent se conformer au règlement provincial en vigueur, et ses



amendements, soit le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 11 mai 2015.

Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers, maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

- Avis de motion le 13 avril 2015
- Adoption du 1er projet de règlement le 13 avril 2015
- Résolution numéro 15-04-136
- Transmission à la MRC le 17 avril 2015
- Avis public séance de consultation : 16 avril 2015
- Séance de consultation : 11 mai 2015
- Adoption finale du règlement : 11 mai 2015
- Transmission à la MRC le 12 mai 2015
- Avis de conformité de la MRC : 10 juin 2015
- Avis public- affichage : 25 juin 2015
- Entrée en vigueur : 10 juin 2015
- Publié dans l'Information du Nord : 1^{er} juillet 2015

